

Raison d'être/ Finalité de la fonction

L'Entraîneur de Ligue est chargé, sous le contrôle de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de Tennis d'une part, et de la Ligue d'autre part, de participer à l'établissement et à la mise à œuvre d'un plan de développement du tennis de haut niveau. Ce plan décline dans le domaine technique Le programme de performance Fédéral de la FFT au niveau de la ligue.

Missions principales/ Activités

L'Entraîneur de Ligue est chargé de plusieurs missions, notamment :

1. En relation avec la cellule d'encadrement des joueurs (parents, club, entraîneurs...) de l'organisation et la planification de l'entraînement et de la compétition des meilleurs jeunes de la ligue prioritairement les jeunes âgés de 15 ans et moins et faisant partie des Projets Internationaux identifiés par la DTN ;
2. En fonction des besoins et de la planification, de l'entraînement et l'accompagnement en France et à l'étranger des meilleurs jeunes de la Ligue (prioritairement les jeunes âgés de 15 ans et moins) ; La participation à l'encadrement de jeunes espoirs lors de déplacements en compétitions internationales sur la zone Pacifique et ponctuellement sur la zone Européenne ;
3. La coordination technique et la participation à la conduite des entraînements des jeunes du Centre Territorial d'Entraînement de ligue et du Centre Fédéral d'Entraînement ;
4. La participation à la mise en place du suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau ;
5. La participation à la mise en place d'actions de prévention contre le dopage ; il devra informer les personnes entraînées de l'existence des antennes médicales de prévention du dopage (<http://www.santesport.gouv.fr/>) et s'engager à faciliter les contrôles « anti-dopage » et le travail des agents procédant à ceux-ci ;
6. La participation à la mise en place d'actions de prévention contre la corruption et les dangers des paris sportifs ;
7. La participation à la mise en place d'actions de prévention contre les violences sexuelles et les abus d'autorité ;
8. La participation au stage national des entraîneurs de ligue ;
9. La participation, dans la limite de 4 semaines par an, à l'encadrement de jeunes espoirs nationaux lors de stages d'entraînement ou de déplacements en compétitions internationales ;
10. La participation à la formation des DE/DES dans son champ de compétences, notamment en les assistant et les accompagnant sur le terrain ;
11. La participation aux réunions de l'Equipe Technique Régionale ;
12. L'Entraîneur de Ligue rend compte annuellement de l'ensemble de son activité au binôme Président de la ligue et CTR coordonnateur.

Formation/ Compétences attendues

- Etre titulaire du DESJEPS tennis (ou BE2) et posséder une expérience soit de joueur de niveau au moins négatif, soit d'enseignant formateur de jeunes de niveau national, soit de cadre technique de ligue pendant au moins 4 ans.
- Attester d'une expérience d'encadrement de jeunes sur le circuit TE et/ou ITF juniors
- Mettre en œuvre les compétences de programmation, d'entraînement tennis et physique, d'accompagnement psychologique et de communication nécessaires à la formation des jeunes.
- S'informer des évolutions du tennis de haut niveau et des méthodes d'entraînement. Travailler en équipe au sein de l'ETR et avec toutes les personnes impliquées dans les projets de formation auxquels il collabore.
- Il pratique l'Anglais couramment

Rattachement hiérarchique : Le Président de la Ligue

Rattachement fonctionnel : Le Directeur Technique National

Responsable délégué : Le CTR coordonnateur

Responsabilité managériale (O/N) : Non

Contrat et rémunération : CDI à temps complet, rémunération fonction du profil, de l'expérience et des compétences